

Une élue du vin sur le terrain...

Maire de Vinsobres, commune viticole (le vin est Cru des Côtes du Rhône depuis 10 ans), Marie-Pierre Monier est aussi sénatrice de la Drôme. Successeur de Jean Besson qui fut de toutes les activités de l'ANEV depuis sa création elle a repris le flambeau de la défense de la viticulture. Epouse du directeur de la cave coopérative du village elle connaît bien les problèmes que rencontrent les vignerons.

Elle a naturellement rejoint l'ANEV et le monde la viticulture sait qu'il peut compter sur elle et sur les adhérents de l'ANEV pour continuer à défendre le vin et sa culture (au sens propre et au sens figuré).

Ci-joint un article sur elle dans Le Vigneron des Côtes du Rhône du mois de Juillet.



Photo : M.P. Monier lors de la fête des Vins de Mirabel les Baronniees le 15 aout 2016 avec la Commanderie des Costes du Rhône

Maire de Vinsobres et sénatrice de la Drôme depuis 2014, Marie Pierre Monier est une élue proche du terrain et de la viticulture.

“Derrière l'étiquette, il y a le travail des vignerons”

Madame la sénatrice, vous êtes maire de Vinsobres. Quelle place occupe la filière dans votre engagement politique ?

Je suis arrivée en 1980 à Vinsobres. Depuis, je vis au rythme de la vigne et des vendanges. Quand je suis devenue maire, cet engagement s'est tout naturellement poursuivi. Plus de 50 % de la surface de la commune est plantée de vignes. Le vin est un élément indissociable de notre histoire, de notre culture et de notre économie.

J'ai à cœur de défendre le vin de Vinsobres, qui fête ses dix ans en Cru cette année. Cet engagement partagé par l'ensemble de mon conseil municipal est un engagement collectif.

Vous avez récemment porté une proposition de résolution européenne pour défendre la place des AOC dans la réglementation viticole européenne. Pouvez-vous nous expliquer votre démarche ?

On ne peut pas traiter le vin comme les autres produits. Derrière l'étiquette, il y a le terroir, le travail des vignerons, le respect d'un cahier des charges qui précise les cépages, les rendements, etc.

Le processus d'alignement du droit viticole européen sur le traité de Lisbonne n'était pas très transparent et nous avons invité la Commission européenne à revoir ses méthodes. Lors d'une audition, la Cnaoc nous a alertés sur les enjeux de ces textes.

J'ai écrit au ministre de l'Agriculture, Stéphane Le Foll, qui nous a indiqué que les travaux étaient suspendus. D'autres États membres se sont également mobilisés. En tant



que membre du Groupe d'Étude viticole du Sénat, j'ai cosigné la proposition de résolution européenne de Roland Courteau qui a été adoptée à l'unanimité.

Les appellations ont structuré la filière viticole. Cela a pris du temps et constitue un atout qu'il faut préserver. C'est pour cela que nous restons mobilisés et vigilants.

En tant que membre de la délégation aux droits des femmes, quelles ambitions portez-vous pour les femmes dans le secteur viticole ?

Quand je suis arrivée au Sénat, j'ai choisi la délégation à l'égalité homme, femme. Ces travaux sont passionnants car on y analyse la place des femmes dans la société. Cela m'a permis de prendre conscience de l'ampleur de la tâche. À travail égal, les femmes gagnent en moyenne 25 % de moins que les hommes.

En agriculture, comme en politique, il y a toujours eu des femmes mais pas aux postes à responsabilité. Les femmes sont de plus en plus nombreuses à conduire les tracteurs et à s'installer comme chef d'exploitation. Les choses évoluent.

➤ Pour Marie Pierre Monier, “le vin est un élément indissociable de notre histoire”.

➤ Propos recueillis par Magali JELILA (Fraoc)